



**HAL**  
open science

## De l'évolution des modèles familiaux aux entraides intergénérationnelles

Catherine Coppée, Willy Lahaye

► **To cite this version:**

Catherine Coppée, Willy Lahaye. De l'évolution des modèles familiaux aux entraides intergénérationnelles. Biennale internationale de l'Éducation, de la Formation et des Pratiques professionnelles, le cnam, Jun 2015, Paris, France. hal-01185073

**HAL Id: hal-01185073**

**<https://hal.science/hal-01185073>**

Submitted on 20 Aug 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communication : 798

Atelier : Ecole, Familles et Sociétés

**De l'évolution des modèles familiaux aux entraides intergénérationnelles**

Catherine Coppée et Willy Lahaye,

Service de Sciences de la Famille, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation,  
Université de Mons

Suite à l'évolution des modèles familiaux, les familles monoparentales sont désormais considérées comme une étape de parcours de la vie et non plus comme un échec. Les relations familiales, mais également les pratiques de solidarités familiales intergénérationnelles diffèrent en fonction de plusieurs facteurs notamment l'histoire familiale et le milieu socio-économique. Notre étude est consacrée à la description du fonctionnement familial en tenant compte des différentes pratiques de solidarité familiale des familles monoparentales. Ainsi, il apparaîtrait que les aides intergénérationnelles sont plus ou moins acceptées en fonction du type de monoparentalité. De même, les familles monoparentales seraient représentées par de multiples types de fonctionnements. La communication aura pour but de présenter l'enquête en cours en Belgique.

Mots-clés : Solidarité – monoparentalité — famille — intergénérationnelle — modèles familiaux

**From family models evolution to the intergenerational solidarity**

Catherine Coppée and Willy Lahaye, University of Mons

Further to the evolution of the family models, single-parent families are considered from now on as a stage of course of the life and either as a failure. Family relations, but also the practices of intergenerational family solidarities differ according to several factors in particular, the family history and the socioeconomic environment. Our study is dedicated to the description of the family functioning by taking into account various practices of family solidarity of single-parent families. So, it would seem that the intergenerational helps are more or less accepted according to the type of monoparenthood. So, single-parent families would be represented by multiple types of functioning. The communication will aim at presenting the current investigation in Belgium.

Keywords: Solidarity - single parent - family - intergenerational - family models

## Introduction

Parents, grands-parents, frères, sœurs... qu'elle soit nombreuse ou monoparentale, la famille est au cœur de la vie de chacun. Cependant, suite à l'évolution des modèles familiaux et à l'augmentation du nombre de familles monoparentales, le fonctionnement de ce système reste moins bien connu. Ainsi, les relations qu'entretiennent les membres de la famille et plus précisément les pratiques de solidarités familiales développées ne sont pas égales et différent en fonction de plusieurs facteurs notamment, l'histoire familiale et le milieu socio-économique (Van Pevenage, 2010).

De tout temps, la famille, plus précisément le système familial, a évolué. Ainsi, en deux siècles, on est passé de la famille élargie (trois générations sous un même toit) à la famille nucléaire. Plusieurs déterminants décrits par Marquet (2001) font l'objet de ces changements : nous pouvons retenir le développement de la société industrielle et le début des années 60'. Les formes de vie familiale sont liées à celles de la vie sociale. On est donc passé du modèle du mariage tardif avec un taux de célibat définitif élevé à un modèle de mariage plus précoce et un taux de célibat définitif plus faible. Il existe dès lors une modernisation de la définition de la structure familiale qui peut être de type traditionnel nucléaire, monoparental ou recomposé.

Conséquemment à cette évolution, le phénomène des familles monoparentales s'accroît. Il commence à se marquer dans les années 1970 où la notion de « famille monoparentale » apparaît en tant qu'objet de recherche, en tant que catégorie statistique et en tant qu'objet de l'action sociale dans la même période que le terme « famille recomposée » (Cherbonnier, 2011; Letablier, 2011; Mucchielli, 2001).

Les statistiques démontrent une croissance du nombre de familles monoparentales ces dernières décennies (Noël & Cyr, 2012). En Belgique, ce type de famille a le plus augmenté depuis les années 60 (ONAFST, 2008; Martin Wagener, 2011). Aujourd'hui, il s'agit d'un statut de ménage le plus important à côté des familles nucléaires (Wagener, 2011). En 2004, 20.48 % de l'ensemble des ménages avec enfants étaient constitués de familles monoparentales (30.86 % en Région de Bruxelles-Capitale, 15.74 % en Région flamande et 25.52 % en Région wallonne) (ONAFST, 2008).

Suite à cet accroissement, la monoparentalité tend à se banaliser. Celle-ci n'est plus une fatalité, mais de plus en plus une étape dans des parcours familiaux qui varient au cours de la vie (Leray & Séchet, 2012). Les situations monoparentales passent « du registre de la déviance à celui de la variance des formes familiales » (Lefaucheur, 1985, dans Leray et Séchet, 2012).

Parallèlement à cette évolution, une réflexion autour d'un nouveau partage des responsabilités et des ressources dans la prise en charge des besoins des individus se développe (Van Pevenage, 2010). En effet, l'aggravation des difficultés économiques a imposé l'idée d'une complémentarité « naturelle » entre les solidarités aménagées par la sphère publique et les solidarités familiales (C. Martin, cité dans (Daveau, 2003)). Ainsi, sous l'effet des mutations démographiques, culturelles et sociales, les relations entre générations se sont transformées (Attias-Donfut & Ogg, 2009) et la notion de solidarité familiale est apparue. Selon Rosental (2002, dans Daveau, 2003), son histoire commence dans les années 70' avec les travaux de Laslett sur l'évolution des structures familiales et Yver sur l'héritage.

De nombreuses recherches traitant des solidarités familiales ont vu le jour. Ainsi, des modèles de relations de parenté et des fondements des solidarités ont été identifiés (Martin, cité dans

Daveau, 2003). L'objet des solidarités familiales peut être la protection, surtout dans les milieux populaires ou l'insertion dans les milieux aisés. Les relations familiales se transforment alors et les réseaux d'entraide se diversifient selon les milieux sociaux (Bonvalet et Ogg, 2005). Selon Attias-Donfut et Ogg (2009), les solidarités familiales ont la capacité de s'adapter aux différents événements de la vie, la famille jouant un rôle d'assurance en cas de besoin.

La solidarité développée au sein des familles monoparentales n'est pas encore définie clairement. Certaines ambiguïtés relatives à cette problématique existent. Ainsi, d'après les résultats d'une étude de White (1994), les enfants élevés dans les familles monoparentales et divorcées témoignent une plus faible cohésion entre eux et leurs parents à l'âge adulte. Ils ont moins de relations avec leurs parents, sont moins favorables à percevoir leur parent comme ressources d'aide d'urgence, et rapportent recevoir moins d'aide de leur part. Les relations avec les frères et sœurs ne sont significativement pas différentes pour ceux qui ont grandi dans une famille monoparentale ou divorcée que ceux qui ont été élevés dans une famille nucléaire. Ces résultats laissent généralement soutenir que la rupture du mariage entraîne des dommages sur la solidarité parent-enfant, mais pas sur la solidarité entre frères et sœurs.

Mais encore, selon Tobio et Le Doaré (2001), les aides intergénérationnelles entre grands-mères, filles et petits-enfants s'intensifient dans le cas de mères célibataires. De plus, la solidarité intergénérationnelle joue un rôle clé dans la viabilité des familles monoparentales, mais elle s'exerce aussi lorsque les filles vivent en couple. La solidarité intergénérationnelle sous forme de service rendu, en dehors de l'aide économique, se tisse fondamentalement entre mères et filles.

Différents facteurs influencent le développement et/ou la mise en œuvre de pratiques de solidarités familiales. Ainsi, plusieurs études ont montré que le rôle joué par le réseau familial se concrétise de façon différente selon les classes sociales. Dans les couches populaires ou moyennes, la grand-mère assume en général elle-même la charge quotidienne des enfants et fait face aux exigences inhabituelles imposées par le travail de la mère. Pour les femmes de milieu aisé, le rôle de la grand-mère et de la famille en général est leur dernier recours lorsqu'un événement perturbe leur infrastructure domestique en général bien organisée. Même s'il s'agit de femmes d'un milieu aisé, le fait de ne pas pouvoir disposer de l'aide d'un membre de la famille crée des situations ponctuelles difficiles et constitue une source de tension permanente. La monoparentalité déclenche alors fréquemment un processus de rapprochement, même s'il n'y a pas cohabitation. La solidarité apparaît comme un recours dans une situation de changement social (Tobio & Le Doaré, 2001).

Étant donné les résultats divers expliquant les relations familiales intergénérationnelles (Lowenstein, 2003) et le faible degré d'accord entre les différentes recherches effectuées jusqu'à ce jour en ce qui concerne les pratiques de solidarités familiales, nous sommes amenés à conclure que les familles pourraient développer des schémas variés de solidarité familiale. Il est alors intéressant d'analyser comment l'entraide évolue au cours du cycle, en fonction des événements qui jalonnent les trajectoires des membres de la famille (Bonvalet et Ogg, 2005). Le modèle des familles monoparentales étant en constante augmentation et laissant des interrogations quant à leur fonctionnement, la compréhension particulière de celui-ci prend son sens.

## **Des modèles familiaux en évolution : place des familles monoparentales ?**

La notion de famille monoparentale est loin de faire l'unanimité, mais la présence d'un seul parent vivant au quotidien avec ses enfants semble être un critère déterminant (Le Goff, 2006). La famille monoparentale se définit alors comme étant un homme ou une femme qui est à la tête d'un ménage et ne cohabitait pas avec un partenaire, mais bien avec un ou plusieurs enfants (Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS), 2008). Neyrand (2001) précise que ce type de famille correspond aux situations familiales dans lesquelles un des parents a disparu, où un parent a été désigné responsable de la garde de l'enfant par la justice.

Les circonstances de cette monoparentalité sont diverses et renvoient à des histoires singulières : veuvage, grossesse précoce, séparation ou divorce, mère célibataire suite à une grossesse ou une adoption (Le Goff, 2006). Il faut néanmoins remarquer que les tendances s'inversent : alors que depuis les années 1960, la cause des familles monoparentales était davantage liée au décès d'un des parents, nous pouvons apercevoir qu'aujourd'hui, un plus grand nombre de familles monoparentales résultent d'un divorce ou d'une séparation (Letablier, 2011 ; Noël et Cyr, 2012). En effet, selon les données de l'Institut national d'études démographiques de France, 75 % des familles monoparentales sont constituées à la suite d'une séparation des parents, 15 % ont été fondées par une femme célibataire, et 10 % sont devenues monoparentales à la suite du décès du conjoint (Ined, 2013). Le mode d'entrée dans la monoparentalité se traduit par divers états psychiques pour les parents allant de la monoparentalité involontaire à celle désirée (Braconnier, 2013).

Nombreuses difficultés pointent ce modèle familial. Ainsi, en comparaison avec la famille nucléaire, la famille monoparentale éprouve davantage de difficultés économiques (Le Goff, 2006 ; De Potter et al. 2008). En effet, ces familles présentent des caractéristiques favorables au risque de pauvreté et de précarité : la perte de revenu de l'un des parents ne pouvant assurer l'entretien des enfants ; des difficultés de concilier le travail et la vie de famille engendrant des difficultés de maintien dans l'emploi (Letablier, 2011). En Europe, les politiques en direction des familles monoparentales sont loin d'être homogènes. Le problème que partagent la France, l'Irlande, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège (seuls ces 5 pays ont conçu des prestations sociales spécifiquement destinées à ces familles) est d'endiguer le risque de précarité qui menace ces ménages (Martin & Millar, 2004).

À côté de ces difficultés économiques, les femmes de familles monoparentales présentent de manière générale une plus mauvaise santé, vivent dans un environnement plus malsain et perçoivent moins d'indemnités de maladie que les mères vivant en couple (Martin Wagener, 2011). Nous retrouvons dans ces familles un pourcentage quasi double de celui des familles nucléaires et recomposées de mères n'ayant pas de diplôme de l'enseignement secondaire (De Potter et al., 2008). De plus, selon Wagener (2012), il existe une ambivalence certaine entre « être mère » et « être femme » au sein de ces contextes de vie. Le manque de temps d'un côté et le manque de soutiens et de supports à la parentalité de l'autre ont des effets importants sur les possibilités de se construire et de vivre une plus grande autonomie (Martin Wagener, 2012).

En ce qui concerne le fonctionnement familial, plusieurs conclusions et hypothèses sont avancées. Selon Letablier (2011), les relations familiales et parentales se complexifient et se diversifient au sein des familles monoparentales. En sociologie, les travaux sur les questions de la monoparentalité nous apprennent que c'est la pauvreté et non la forme familiale qui détermine les relations (Murard, 2004). Des difficultés à construire une vie relationnelle et affective stable ainsi qu'une reproduction de la situation de monoparentalité dans la vie adulte apparaissent chez de nombreux enfants ayant été élevés par un seul parent et n'ayant pas eu de

contact avec l'autre parent (Marcelli, 2009, dans Braconnier, 2013). Ainsi, la question du tiers est un concept central dans la construction de la parentalité psychique qui prend ses racines dans l'intrapsychique du sujet et se module tout au long du développement de l'enfant (Braconnier, 2013). Selon Guy Corneau, « La confusion bienheureuse qui peut exister entre une mère et son fils devra se défaire peu à peu pour permettre à chacun de poursuivre son développement. Sinon, elle laissera des empreintes psychiques importantes dans la vie de l'enfant. » (Corneau, 2004). De plus, lorsque le triangle mère-père-fils est défectueux, le lien qui unit la mère à son fils sera renforcé (Corneau, 2004).

Les familles monoparentales restent fortement stigmatisées : cause du désordre social, mères débordées et impuissantes, laissant leurs enfants sans repère, aller à la dérive. On reproche aux mères d'être incapables d'exercer l'autorité sur leurs enfants, de coûter cher à la société, d'éloigner les enfants de leur père (Le Goff, 2011). On reproche aux enfants de ne pas respecter les règles sociales, de refuser l'autorité, d'être trop proches de leur mère et de prendre la place du père. Pourtant, il est important de reconnaître la famille monoparentale comme une famille en tant que telle et non comme une famille « mutilée », une famille « déficitaire » ou une famille « de transition » (Le Goff, 2011).

### **Des familles monoparentales en évolution : place des solidarités familiales ?**

Dès 1980, les questions d'entraide familiale deviennent un réel enjeu de société. La notion de solidarité émerge dans un contexte d'inégalités sociales et de précarité tant économique que familiale. Seulement, le terme de solidarité familiale n'est pas neutre et comporte des aspects différents allant de la sociabilité au soutien et au support social en passant par les pratiques d'échanges de services et d'argent. La crise de l'État providence, le déclin des idéologies expliquent le regain d'intérêt des politiques pour l'étude des liens de parenté. La remise en cause du couple conjugal se traduit par le développement de nombreux travaux sur les familles monoparentales puis les familles recomposées, mais également par le renouvellement des interrogations sur la parenté (Bonvalet & Ogg, 2005). La parenté devient alors la clé de voûte du système familial, le lieu de solidarités et de protection devant le couple qui s'est transformé en lieu de négociation.

Le modèle défini par Vern Bengtson et son équipe dans les années septante met en évidence six dimensions de la solidarité : la solidarité *affective* (les sentiments d'affection) que l'on peut dans une certaine mesure assimiler au sentiment d'être proche ; la solidarité *structurelle* (la corésidence ou la proximité géographique) ; la solidarité *associative* (la fréquence des contacts) et la solidarité *fonctionnelle* (l'étendue de l'échange d'aide donné ou reçue) ; la solidarité *consensuelle* (concordances d'opinions) et la solidarité *normative* (valeurs à l'égard des obligations entre générations).

Certains résultats d'études tendent à conclure que les solidarités ne sont pas si répandues qu'on le pense. En Belgique, on constate une tendance à l'isolement chez les personnes déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts (5.3 % des personnes en difficulté ne voient plus du tout leurs parents contre 1.9 % qui déclarent ne pas rencontrer de difficultés) (Bonvalet & Ogg, 2005).

La solidarité familiale ne fonctionnerait donc pas nécessairement dans les milieux les plus défavorisés. En effet, selon Renaut, 2003 (dans (Bonvalet & Ogg, 2005), si les solidarités familiales tendent à réduire les inégalités intergénérationnelles à l'intérieur du groupe familial,

elles contribuent sans doute au renforcement des inégalités intragénérationnelles entre les différents groupes de familles.

Ainsi, selon plusieurs études, les solidarités familiales intergénérationnelles et l'entraide familiale seraient dépendantes du milieu social, mais également de l'âge et du lien de parenté.

Enfin, alors qu'on peut définir plusieurs modèles de familles, plusieurs enquêtes ont révélé plusieurs types de familles élargies ou encore de modes de vie en famille selon lesquels la solidarité a une place plus ou moins centrale.

## **Objectifs de la recherche**

Tenant compte du questionnement général jaillissant des constats préalables, la question des pratiques de solidarité et du fonctionnement des familles monoparentales se pose. L'objectif global de la recherche est donc d'analyser les pratiques de solidarités familiales mises en œuvre au sein des familles monoparentales. L'étude se focalise sur le rôle du réseau familial dans le fonctionnement des familles monoparentales en tenant compte de la dimension intergénérationnelle. La position vis-à-vis des autres générations, descendantes ou ascendantes, devient un analyseur du fonctionnement même de la famille monoparentale et de la famille élargie. Il s'agit de cerner la cohésion familiale, c'est-à-dire de saisir ce qu'il se passe au sein des familles monoparentales et comment ces familles sollicitent de l'aide de son entourage. Il s'agit également de définir les manières de gérer les problèmes (*coping*). À partir d'une évaluation subjective du fonctionnement parental, l'objectif poursuivi est de détecter les modes de régulations des familles en lien avec la cohésion familiale. Pour cerner l'influence de l'environnement familial sur le fonctionnement de la famille monoparentale, il est nécessaire d'étudier les relations que le parent entretient avec sa famille d'origine. C'est pourquoi la composition de l'entourage de la famille monoparentale ainsi que les dynamiques d'entraide sont examinées. Une fois le paysage de la famille connu ou prédéfini, il s'agit alors d'examiner les formes de solidarité qui lient les enquêtes aux membres de la famille.

Dans l'enquête, trois composantes de la solidarité sont prises en compte : les personnes, le type de solidarité et la temporalité (synchronique, diachronique, prospective, potentielle).

## **Méthodologie**

### Méthode de recherche

L'enquête en cours s'appuie sur la méthode par théorisation ancrée visant à produire une théorie à partir du matériau empirique. En effet, l'ancrage consiste à se référer à ce que vivent les acteurs et à le restituer fidèlement (Lejeune, 2014). Étant donné que l'objectif est de modéliser le fonctionnement des familles monoparentales et leurs pratiques de solidarités familiales intergénérationnelles, nous devons pouvoir décrire dans les détails ce que vivent les familles monoparentales.

La méthode par théorisation ancrée regroupe trois types d'activités qui portent les noms respectifs de *codage ouvert*, *codage axial* et *codage sélectif*.

Le *codage ouvert* concerne les premiers contacts avec le matériau. Il s'agit d'identifier ce qui caractérise le phénomène étudié. Le chercheur ouvre un maximum de pistes de recherche. À ce stade, rien n'est écarté. Ces caractéristiques du phénomène étudié constituent les briques

élémentaires qui entreront dans la construction de la théorisation. Ces briques de construction sont appelées propriétés. Le codage ouvert vise à les découvrir.

Le *codage axial* procède de l'articulation des propriétés découvertes lors du codage ouvert. Le chercheur relie les propriétés deux à deux, réfléchissant à comment la première varie en fonction de la deuxième. Ceci permet d'envisager tous les cas possibles et assure la profondeur et la solidité des articulations. Ces articulations rendent compte des associations contenues dans le matériau empirique. Il s'agit d'assembler les briques de construction découvertes lors du codage ouvert. Différentes combinaisons de deux briques sont envisagées, testées et mises à l'épreuve.

Le *codage sélectif* procède de l'intégration de relations élaborées lors du codage axial. Les modules de deux briques sont articulés entre eux pour constituer un système global. Dresser la carte des relations permet d'évaluer la propension des propriétés à répondre à la question de recherche, de déterminer la centralité des unes et la marginalité des autres. L'intégration implique de mettre de côté certains éléments. Mettre de côté, élaguer, fait partie du codage sélectif. Sélectionner les éléments pertinents et en intégrer les articulations est constitutif de la finalisation de la recherche.

### Échantillon

L'échantillonnage ne porte pas sur une population composée d'individus. Le chercheur part de ses questions et échantillonne le phénomène à l'étude. À travers la collecte, c'est la conceptualisation théorique qui est échantillonnée. Il s'agit de découvrir toutes les caractéristiques du phénomène à l'étude ainsi que toutes les articulations attestées afin d'en proposer une schématisation intégrée.

Contrairement à un échantillonnage statistique, la collecte ne peut être bornée à un nombre d'observations ou d'entretiens. Seule la saturation des catégories centrales permet de décider l'arrêt. La saturation d'une catégorie s'atteint lorsque l'on a observé comment fonctionne chacune de ces propriétés.

La catégorie est saturée une fois que toutes les propriétés d'une catégorie ont été observées et qu'aucune nouvelle propriété n'est formulée durant les étiquetages consécutifs. Cette saturation doit être atteinte avant la fin de la recherche. Elle n'intervient pas au début du codage ouvert, mais, plus vraisemblablement, après que le codage axial ait progressé.

Les catégories jouent donc un triple rôle : tout d'abord, en tant que conceptualisation, elles constituent un résultat du processus analytique ; par ailleurs, elles servent d'outils dans le choix des étiquettes ; enfin, elles permettent d'orienter la collecte du matériau.

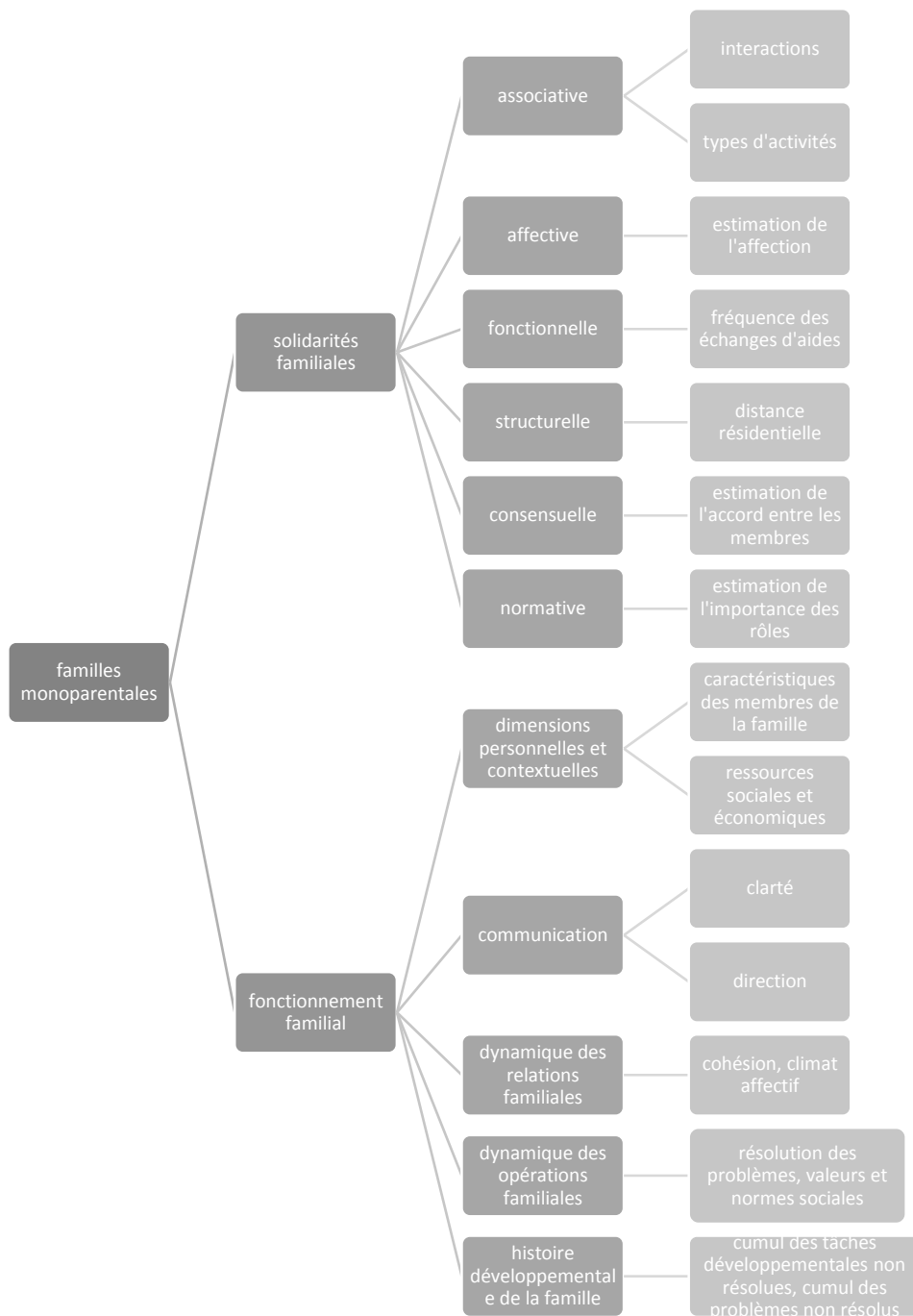
Pour notre étude, nous avons choisi de déterminer les critères d'inclusion suivant :

- familles monoparentales mères ou pères (parent seul vivant avec au moins 1 enfant 4 jours par semaine minimums depuis au moins 2 ans) ;
- âge des parents : de 18 à 50 ans (plus susceptibles d'avoir un enfant au sein du foyer familial) ;
- âge des enfants : 0 à 12 ans pour le plus jeune (âge nécessitant un accompagnement parental) ;
- situation d'occupation : parent ayant un emploi au moins à temps partiel.



### Modèle d'analyse

Afin de ne pas nous éparpiller, nous avons préféré centrer l'analyse sur le modèle ci-dessous. Celui-ci est composé des formes de solidarités familiales définies par Bengtson et des dimensions du fonctionnement familiales de Pausé et Petitpas.



Quelques précisions relatives aux dimensions analysées.

L'analyse des solidarités familiales repose sur le modèle de Bengtson qui comprend différentes composantes :

- *Associative*. Il s'agit des activités réalisées en commun selon leur fréquence et les modes d'interaction entre les membres de la famille. On s'intéresse alors à la fréquence d'interactions intergénérationnelles (en personne, au téléphone, etc.) ; types d'activités partagées (loisirs, fêtes, etc.).

- *Affective*. Ce sont les sentiments positifs partagés par les membres de la famille (type et degré) et la réciprocité de ces sentiments. Il est question d'estimer l'affection, l'intimité, la confiance, le respect, etc. Le taux de réciprocité des sentiments positifs perçus par les membres de la famille.
- *Consensuelle*. C'est le degré d'entente à propos de valeurs, des attitudes et des croyances entre les membres de la famille. Les indicateurs empiriques sont l'estimation du degré d'accord entre les membres de la famille ; la perception des similitudes avec les autres membres de la famille.
- *Fonctionnelle*. Celle-ci est définie comme étant le niveau d'assistance et d'échanges de services. On mesure la fréquence des échanges d'aide intergénérationnelle (aide financière, physique ou émotionnelle) ; le taux de réciprocité dans l'échange intergénérationnel.
- *Normative*. C'est la force de l'engagement à remplir les rôles et les obligations dans la famille. Les indicateurs à prendre en compte sont l'importance des rôles familiaux et intergénérationnels ; l'estimation de la force des obligations filiales.
- *Structurelle*. La possibilité de relations intergénérationnelles en fonction du nombre de membres dans la famille et de la proximité géographique. Les indicateurs sont la proximité résidentielle, le nombre de membres et la santé des membres de la famille.

En ce qui concerne le fonctionnement familial, nous nous appuyons sur l'analyse de Pauzé et Petitpas (2013) qui regroupe les dimensions en plusieurs catégories.

*Les dimensions personnelles et contextuelles* regroupent les caractéristiques personnelles des membres de la famille, les ressources sociales et économiques et le contexte social.

*La communication* fait référence à la clarté, à la direction, à la diversité, à l'ouverture et à la qualité des échanges entre les membres de la famille.

*La dynamique des relations familiales* regroupe la cohésion qui fait référence au climat affectif qui règne dans la famille et la flexibilité qui fait référence à l'organisation de la famille.

*La dynamique des opérations familiales* inclut la résolution de problème, l'épistémologie de la famille et les opérations familiales.

*L'histoire développementale de la famille* fait référence au cumul des tâches non résolues par la famille, au cumul des problèmes non résolus dans l'histoire de la famille et au cumul des événements stressants.

## **Les premiers résultats**

Une première approche du terrain nous permet de présenter quelques résultats. La rencontre de cinq familles monoparentales nous invite à émettre le constat que le modèle monoparental n'est pas un modèle unique, mais bien un ensemble de situations diverses.

En ce qui concerne le fonctionnement des familles rencontrées, il s'avère qu'une différenciation s'impose en fonction de l'acceptation de la situation de monoparentalité. Nous pouvons parler de monoparentalité subie et de monoparentalité volontaire (Castellan, 1996). En effet, nous pouvons remarquer que les parents monoparentaux issus d'une séparation, d'un divorce souhaité ou d'une insémination artificielle avec donneur anonyme assument complètement leur choix et refusent toutes aides. Ces parents ont tendance à refouler le soutien offert par leurs

propres parents et désirent gérer leur ménage seul. D'un autre côté, les parents de familles monoparentales dont l'origine de la situation est soit le veuvage ou une séparation non souhaitée émettent le besoin d'un soutien tant sur le plan de la gestion du ménage que dans les prises de décisions.

Au niveau des solidarités familiales, nous pouvons remarquer que l'ensemble des familles rencontrées bénéficient d'aide de leur famille élargie, notamment leurs parents, dans la garde des enfants, le transport. L'aide financière est présente dans chacune d'entre elles, mais tolérée différemment en fonction de l'acceptation de la monoparentalité.

De manière générale, chaque parent rencontré sait qu'il peut compter sur ses parents, mais balise le soutien en fonction de ses propres besoins.

En résumé, le fonctionnement des familles monoparentales et leurs pratiques de solidarités familiales diffèrent en fonction de l'histoire de la famille et de plusieurs facteurs, dont l'origine de la monoparentalité: subie ou assumée ; le genre du parent ; le nombre et l'âge des enfants ; l'emploi: horaire et type ; la situation économique ; l'objectif de vie ; les événements: traumatiques ou non ; la proximité géographique ; les dimensions personnelles et contextuelles.

### **Conclusion — hypothèses**

L'enquête en cours nous invite à émettre plusieurs hypothèses.

Tout d'abord, lorsque la monoparentalité est assumée (séparation assumée, mère célibataire), le parent n'éprouve pas le besoin d'aide de l'entourage et désire gérer le ménage seul. Il souhaite être le seul responsable de son ménage et refuse la protection des parents.

Ensuite, lorsque la monoparentalité est subie (veuvage, séparation brutale), le parent éprouve le besoin de soutien dans les prises de décisions et de la gestion du quotidien.

Nous pouvons alors avancer que l'aide est plus ou moins acceptée en fonction de l'acceptation de la monoparentalité (subie ou assumée).

La solidarité *affective* et la solidarité *associative* parents-parent solo sont d'autant plus présentes au sein des familles monoparentales que le besoin de contacts, de proximité est ressenti. Par exemple, lorsque le parent solo se sent seul ou quand il y a une protection des grands-parents.

La solidarité *fonctionnelle* des parents vers le parent solo est présente lors de situation de monoparentalité, mais acceptée différemment par le parent solo. Elle est limitée/balisée lorsque la monoparentalité est assumée.

La solidarité *consensuelle* et la solidarité *normative* se développent davantage dans les familles monoparentales subies. Celles-ci développent le besoin de conseils, de partage d'opinions.

Elles sont moins présentes au sein de familles monoparentales assumées qui limitent et écartent la famille élargie dans les choix et prises de décisions. Elles ont besoin d'assumer l'entièreté des responsabilités du ménage et l'éducation des enfants.

En conclusion, peut-on encore soutenir l'idée que le modèle 'famille monoparentale' est unique ? N'est-il pas représenté par un ensemble de configurations familiales différentes?

La famille monoparentale est-elle un problème sociétal ou est-ce la société qui la pointe comme « échec »?

Les difficultés des familles monoparentales ne sont-elles pas issues d'une incompréhension de la société?

## Bibliographie

- Attias-Donfut, C., & Ogg, J. (2009). Evolution des transferts intergénérationnels: vers un modèle européen? *Retraite et société*, 58, 11-29.
- Bonvalet, C., & Ogg, J. (2005). Réflexions sur les enquêtes européennes sur les solidarités familiales. *Revue française des affaires sociales*, 4, 183-203.
- Braconnier, A. (2013, mars 2013). Elever seul son enfant. *Santé mentale*, 176, 10-11.
- Castellan, Y. (1982). *La famille*. Paris: PUF. Coll. "Que sais-je?", 1996 (5è ed.).
- Cherbonnier, A. (2011). Les familles monoparentales. *Bruxelles santé*, 61, 8-15.
- Corneau, G. (2004). Mère et fils, le couple impossible. In G. Corneau (Ed.), *N'y a-t-il pas d'amour heureux?* (pp. 347).
- Daveau, P. (2003). Note de lecture. *Revue française des affaires sociales*, 4, 545-549.
- De Potter, V., Van den Bussche, A., Cobbaut, N., Petit, S., Casman, M.-T., & Beague, M. (2008). L'enfant dans la famille recomposée (pp. 123). Bruxelles: Fondation Roi Baudouin.
- Le Goff, J.-F. (2006). Les familles monoparentales sont-elles oubliées des thérapies familiales? *Thérapie Familiale*, 27(3), 285-308. doi: 10.3917/TF.063.0285
- Lejeune, C. (2014). *Manuel d'analyse qualitative: analyser sans compter*. Louvain-la-Neuve: De Boeck.
- Leray, F., & Séchet, R. (2012). Les mères seules avec enfants et leurs espaces de vie. Une enquête en cours en Bretagne. In E. T. e. Documents (Ed.), (pp. 11p). Rennes: Université Rennes II.
- Letablier, M.-T. (2011). La monoparentalité aujourd'hui: continuités et changements. In E. Ruspini (Ed.), *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie. Tendances, défis et nouvelles exigences* (pp. 222). Paris: L'Harmattan.
- Lowenstein, A. (2003). Une comparaison transnationale de la solidarité intergénérationnelle. *Retraite et société*, n° 38(1), 49-75. doi: 1167-4687
- Marquet, J. (2001). *Evolution et déterminants des modèles familiaux*. article. Département des sciences politiques et sociales. Université Catholique de Louvain. Louvain-la-Neuve. Retrieved from <http://sites.uclouvain.be/actualites/1marquet.pdf>
- Martin, C., & Millar, J. (2004). Les politiques sociales en direction des ménages monoparentaux: tendances européennes. *Dialogue*, 163, 72-88. doi: 10.3917/dia.163.0072
- Mucchielli, L. (2001). Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable. *Déviance et Société*, 25, 209-228. doi: 10.3917/ds.252.0209
- Murard, N. (2004). La monoparentalité à l'origine de la parentalité. *Dialogue*, 163, 51-59. doi: 10.3917/dia.163.0051
- Noël, R., & Cyr, F. (2012). De la situation monoparentale à la question du tiers. *Psychothérapies*, 32, 39-48. doi: 10.3917/psys.121.0039
- ONAFTS. (2008). Les familles monoparentales en Belgique *Focus* (pp. 45). Bruxelles: Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés.
- Tobio, C., & Le Doaré, H. (2001). La solidarité intergénérationnelle en Espagne. *Cahiers du Genre*, 31, 167-184. doi: 10.3917/cdge.031.0167
- Van Pevenage, C., & Geuzaine, C. (2004). Divorce et mode de garde: quel constat à la post-adolescence? *Dialogue*, 163, 97-112. doi: 10.3917/dia.163.0097
- Van Pevenage, I. (2010). La recherche sur les solidarités familiales. Quelques repères. *Idées économiques et sociales*, 162, 6-15. doi: 10.3917/idee.162.0006
- Vivas, E. (2008). Les relations des parents séparés avec leurs enfants adultes. *Insee Première*, 1196.

- Wagener, M. (2011). La monoparentalité à Bruxelles-Première esquisse des données disponibles. *CriDIS working paper n°27*.
- Wagener, M. (2012). L'autonomie féminine face à l'épreuve de la monoparentalité. *DelphAgora LA LETTRE, L'autonomie n°5*, 4-9.
- White, L. (1994). Growing up with single parents and stepparents: Long-term effects on family solidarity. *Journal fo Marriage and the Family*, 56(4).